

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 27 novembre 1914.)

Le don de 1600 francs reçu de M. O.-J. Steiger, à Colombo (Ceylan) (voir page 580 ci-dessus, 27 novembre), est le produit d'une collecte des Suisses à Ceylan.

Le Conseil fédéral a reçu les dons suivants pour la fondation fédérale Winkelried :

1. fr. 1500 comme premier versement de M. Arnold Duvel, avocat et notaire à Fleurier, prélevés sur le produit de la vente de la glace-souvenir destinée à rappeler la mobilisation de 1914, glace provenant de la fabrique Bühler, à St-Sulpice, et qui a été vendue principalement par MM. Müry et Cie, à Bâle, et par M. Bérard, à Ardon;
2. » 20 don fait par X. Y. Z. le dimanche de la réformation et transmis par l'administration des biens de l'église de Neumünster, à Zurich;
3. » 12 de l'école supérieure de Dettligen (Berne), en lieu et place du cadeau habituel fait pour l'anniversaire de sa naissance au maître de cette école et sur le désir de celui-ci;
4. » 70 des sous-officiers et soldats du bataillon de fusiliers 65, produit d'un concert à l'église de Wynau (Berne).

De vifs remerciements ont été exprimés aux généreux donateurs.

(Du 30 novembre 1914.)

Le Conseil fédéral a autorisé pour le mardi 1^{er} décembre 1914 l'ouverture à l'exploitation de la section Riehen (village)-Frontière nationale des tramways bâlois.

(Du 1^{er} décembre 1914.)

Le Conseil fédéral a accepté pour le 12 décembre 1914, avec remerciements pour les services rendus, la démission donnée par M. Eugène Martin, de Ste-Croix (Vaud), de ses fonc-

tions de contrôleur au bureau principal des douanes de Vallorbe.

La décision prise par le Conseil fédéral le 21 août 1914 sur les mesures à prendre contre la fièvre aphteuse dans le canton des Grisons (voir ci-dessus page 70) est rapportée, et le trafic du bétail dans le canton redevient entièrement libre.

(Du 2 décembre 1914.)

Les dons ci-après indiqués sont parvenus à la caisse d'Etat fédérale et ont été distribués ainsi qu'il suit, savoir :

1° au fonds pour buts militaires spéciaux :

500 francs de la maison F. Merker et Cie, à Baden (Argovie);

2° au fonds de secours pour les nécessiteux :

a. 160 £ comme premier versement d'une collecte qui se poursuit au sein de la colonie suisse des Philippines, à Manille;

b. 200 francs de l'association des propriétaires de bateaux-moteurs sur le lac de Zurich, à Zurich;

3° à la fondation fédérale Winkelried :

a. 300 francs, legs de feu M. Charles-Alfred Lauterburg, fabricant à Langnau (Berne);

b. 185 francs du conseil paroissial de Montreux comme produit d'une collecte faite à l'église de Montreux le 15 novembre 1914 à l'occasion d'un sermon patriotique dans les deux langues.

De vifs remerciements ont été adressés aux généreux donateurs.

(Du 3 décembre 1914.)

litaires pour 1915 et par décision du Conseil fédéral, l'école de recrues de toutes les troupes du train (pour les recrues du train de l'infanterie et de la cavalerie, d'une partie du génie et de la compagnie 2 du train des équipages de pont des 3^e et 4^e arrondissements de division) a été fixée du 8 janvier au 10 mars 1915 à Frauenfeld et Bülach.

(Du 4 décembre 1914.)

Des subsides de 40 % des frais sont alloués pour les corrections de cours d'eau indiquées ci-après, savoir :

- 1° au canton de *Berne*, pour la continuation de la défense des rives de la Lütchine entre Gsteig et Bönigen (devis : 63.000 francs; maximum : 25.200 francs);
- 2° au canton de *St-Gall*, pour le parachèvement de l'endiguement du ruisseau du village, près de Rüti (devis : 75.000 francs; maximum : 30.000 francs).

Les caporaux dont les noms suivent qui ont subi avec succès les épreuves réglementaires sont nommés lieutenants des troupes sanitaires (médecins), savoir :

1. Elmiger, Otto, de Reiden, à Münster (Lucerne);
2. Brennecke, Werner, de Lüttschenthal (Berne), à Berne;
3. Fröhlicher, Henri, d'Oberdorf (Soleure), à Soleure;
4. Hafner, Max, de Courgevoux (Fribourg), à Genève;
5. Pozzi, Felice, de Prato-Leventina (Tessin);
6. Zanolari, Umberto, de Brusio (Grisons), à Coire;
7. Aufdermaur, Hans, d'Unteriberg (Schwyz), à Steinerberg;
8. Schnyder, Charles, de Kappel (St-Gall), à Bischofszell;
9. Vautier, Charles, de Genève;
10. Pfister, Willi, de Roggwil (Berne), à Berne;
11. Terrier, Paul, de Montignez (Jura bernois).

Préalablement à l'adoption du tableau des services militaires en 1915, le Conseil fédéral a fixé ainsi qu'il suit des écoles de recrues et des écoles de cadres de l'infanterie, ainsi que des écoles de cadres des troupes du service de santé, savoir :

A. Ecoles de recrues.

1^{re} division.

- I. Régiment d'infanterie 1 (2 compagnies), du 27 janvier au 3 avril, à Genève.
- II. Régiment d'infanterie 2 (3 compagnies), du 24 février au 1^{er} mai, à Lausanne.

2^e division.

- I. Régiment d'infanterie 7 (3 compagnies), du 27 janvier au 3 avril, à Colombier.
- II. Régiment d'infanterie 10 (3 compagnies), du 27 janvier au 3 avril, à Liestal.

3^e division.

- I. Régiment d'infanterie 16 (3 compagnies), du 25 janvier au 1^{er} avril, à Berne.
- II. Régiment d'infanterie 13 (3 compagnies), du 8 février au 15 avril, à Berne.

4^e division.

- I. Régiment d'infanterie 19 (3 compagnies), du 27 janvier au 3 avril, à Lucerne.
- II. Régiment d'infanterie 20 (3 compagnies), du 27 janvier au 3 avril, à Aarau.

5^e division.

- I. Régiment d'infanterie 25 (4 compagnies), du 27 janvier au 3 avril, à Zurich.
- II. Régiment d'infanterie 26 (3 compagnies), du 3 février au 10 avril, à Hérिसau.

6^e division.

- I. Régiment d'infanterie 31 (3 compagnies), du 27 janvier au 3 avril, à St-Gall.
- II. Régiment d'infanterie 34 (3 compagnies), du 3 février au 10 avril, à Coire.

Armuriers.

- I. Ecole des recrues-armuriers de l'infanterie de tous les arrondissements de division et de l'infanterie de forteresse :
 - a. instruction générale (41 jours), du 25 janvier au 6 mars avec l'école de recrues I de la 3^e division, à Berne;
 - b. instruction technique (26 jours), du 7 mars au 1^{er} avril, à la fabrique fédérale d'armes, à Berne.

B. *Ecoles de cadres.*

a. Ecoles de sous-officiers.

1^{re} division.

- I. Régiment d'infanterie 1, du 6 au 27 janvier, à Genève.
- II. Régiment d'infanterie 2, du 3 au 24 février, à Lausanne.

2^e division.

- I. Régiment d'infanterie 7, du 6 au 27 janvier, à Colombier.
- II. Régiment d'infanterie 10, du 6 au 27 janvier, à Lies-tal.

3^e division.

- I. Régiment d'infanterie 16, du 4 au 25 janvier, à Berne.
- II. Régiment d'infanterie 13, du 18 janvier au 8 février, à Berne.

4^e division.

- I. Régiment d'infanterie 19, du 6 au 27 janvier, à Lucerne.
- II. Régiment d'infanterie 20, du 6 au 27 janvier, à Aarau.

5^e division.

- I. Régiment d'infanterie 25, du 6 au 27 janvier, à Zurich.
- II. Régiment d'infanterie 26, du 13 janvier au 3 février, à Hérिसau.

6^e division.

- I. Régiment d'infanterie 31, du 6 au 27 janvier, à St-Gall.
- II. Régiment d'infanterie 34, du 13 janvier au 3 février, à Coire.

Ecoles centrales.

Ecole centrale I.

Pour officiers subalternes de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des troupes de forteresse, du 6 janvier au 6 février, à Thoune.

Ecole centrale II.

1^{re} partie, pour capitaines, du 7 février au 10 mars, à Thoune.

2^e partie, pour capitaines et majors, du 11 mars au 1^{er} avril, à Bülach.

a. Les écoles de cadres indiquées ci-après pour les troupes du service de santé, savoir :

1. *Ecoles d'appointés.*

- I. du 16 janvier au 14 février, à Genève.
- II. du 1^{er} février au 2 mars, à Bâle.

2. *Ecoles d'officiers.*

- II. pour les candidats en médecine et les candidats en pharmacie de langue allemande, du 15 décembre 1914 au 13 janvier 1915, à Bâle.
- III. pour les candidats en médecine et les candidats en pharmacie de langue française, du 15 décembre 1914 au 13 janvier 1915, à Genève.
- IV. (II^e partie) pour médecins et pharmaciens de langue allemande et de langue française, du 20 février au 8 mars, à Bâle.

b. Les écoles de recrues et de cadres des troupes du service de santé indiquées ci-après, qui avaient été fixées provisoirement et qui sont déjà commencées, sont approuvées, savoir :

1. *Ecoles de recrues.*

- I. Toutes les recrues sanitaires d'années antérieures des six arrondissements de division qui, pour un motif quelconque n'avaient pas encore accompli leur école de recrues, à l'exception des recrues de l'arrondissement de recrutement des bataillons d'infanterie de montagne, du 30 novembre 1914 au 30 janvier 1915, à Bâle.
- 2. *Ecoles de recrues spéciales pour les recrues du train des troupes du service de santé.*
 - I. pour les recrues du train du service de santé, du 30 novembre 1914 au 30 janvier 1915, avec l'école de recrues I des troupes du service de santé, à Bâle.

3. *Ecoles d'officiers.*

- I. pour les candidats en médecine et les candidats en pharmacie de langue allemande, du 1^{er} au 30 décembre 1914, à Andermatt.

NOMINATIONS

(Du 1^{er} décembre 1914.)

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des télégraphes.

Direction générale.

Intendance du matériel.

Aide de première classe: M. Jacques *Thalmann*, de Bâle, actuellement aide de seconde classe à cette intendance.

PUBLICATIONS

DES

DÉPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE LA CONFÉDÉRATION

Département de l'intérieur.

Division des forêts, chasse et pêche.

Eligibilité aux emplois forestiers supérieurs.

Vu les dispositions de l'arrêté pris par le Conseil fédéral en date du 14 juillet 1910 (*Recueil officiel*, XXVI. 579), le département soussigné a, à la suite d'examens, déclaré éligible aux emplois forestiers supérieurs fédéraux et cantonaux :

M. *Zinsli*, Christian, de Valendas (Grisons).

Berne, le 2 décembre 1914.

Département fédéral de l'intérieur.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1914
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.12.1914
Date	
Data	
Seite	739-745
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 494

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.